

DISCOURS DU TRONE

MOTION.

Hon. sir RICHARD CARTWRIGHT : Je propose, secondé par l'honorable M. Dandurand, que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération par le Sénat, mardi prochain.

La motion est adoptée.

COMITES PERMANENTS.

MOTION.

L'honorable sir RICHARD CARTWRIGHT : Je propose :

Conformément à la règle 77, que les sénateurs, dont les noms suivent, forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, à savoir : l'honorable sir Mackenzie Bowell et les honorables messieurs Gibson, Lougheed, Béique, Miller, Power, Watson, Casgrain et Ferguson ; le dit comité devant faire rapport avec toute la diligence convenable des noms des sénateurs par lui désignés, et que la règle 24a soit suspendue relativement à la dite motion.

La motion est adoptée.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

SENAT.

Séance du mardi, 26 janvier 1909.

Présidence de l'honorable M. J. K. KERR.

La séance s'ouvre à trois heures.

Prières. Affaires courantes.

UN NOUVEAU SENATEUR

L'honorable Valentine Ratz, de Parkhill, (Ontario) a été présenté et a pris son siège.

UNE EXPLICATION

Le PRESIDENT : Avant l'appel de l'ordre du jour, je désire faire une déclaration. Je regrette de dire que ne suis pas un maître de la langue française et que je n'ai pas cru devoir oser adresser la parole en français à cette honorable branche du Parlement. A l'occasion de l'ouverture du Parlement, j'ai hésité à faire connaître cette infériorité qui aurait pu, je crois, nuire à la réputation de

cette honorable assemblée. Aussi, me suis-je abstenu de parler français durant cette cérémonie. J'espère cependant pouvoir faire quelque progrès au point de vue du français et pouvoir, un jour, parler devant la Chambre, dans cette langue magnifique.

RUPTURE DE LA GLACE AU CAP ROUGE.

L'honorable M. CHOQUETTE : Je désire savoir du Gouvernement s'il a pris une décision ou s'il a fait quelque chose relativement à l'objection soulevée par la Chambre de Commerce de Québec et par le conseil municipal de la même ville au sujet du travail—du mauvais travail—que fait le vapeur "Montcalm" en essayant de briser la glace au Cap-Rouge. C'est une chose très importante pour Québec. Bien que des résolutions aient été adoptées par ces deux corps délibérants et envoyées au Gouvernement, on me dit que celui-ci n'a rien répondu. J'aimerais à savoir si le Gouvernement a pris une décision ou s'il va faire quelque chose à ce sujet.

L'honorable sir RICHARD CARTWRIGHT : Je crois que la chose a été prise en considération par le département de qui elle relève, et peut-être que demain je pourrai lui donner un renseignement plus précis.

LE COMITE DE SELECTION

L'honorable M. CHOQUETTE : Je regrette de constater, par les procès-verbaux, la prompte décision que la Chambre a prise, à sa dernière séance, relativement à la nomination du comité de sélection. Elle n'a pas donné aux sénateurs le temps d'étudier le sujet. Personnellement, je ne m'oppose pas au choix des sénateurs qui ont été nommés. Ce sont tous des hommes distingués ; mais j'avais l'intention de proposer que Montréal ne comptât qu'un seul représentant, que M. Béique ou M. Casgrain fût remplacé par M. Tessier. Je regrette que le comité ait été nommé si vite. A la dernière session, la motion nommant les membres de ce comité fut proposée à la quatrième séance de la Chambre et adoptée à sa sixième séance. Jeudi dernier, la motion a été adoptée lorsqu'une poignée de sénateurs était présente à la séance. D'après ce que l'on m'a dit, la procédure est irrégulière,